



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

30 mars 2022
ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220302-DE

République Française
Département GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 29 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-neuf mars à dix-heures heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

Date de convocation : 23 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 2

Présents : Anne-Aurélie FUSTER, Françoise GOASGUEN, Patrick GOMEZ, Brigitte JASLIER, Didier LE BAQUER, Estelle METIVIER, Agnès SALAÛN

Absent ayant remis un pouvoir : Nicolas REY ayant remis un pouvoir à Estelle METIVIER, Marie Line SIN ayant remis un pouvoir à Françoise GOASGUEN

Absent : Philippe BOUSSION, Claire BOUTIN, Jeannine EMIE, Catherine LATRILLE,

Brigitte JASLIER est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Délibération n° DCCAS2022-03-02

7 – Finances

7.1 – Décision budgétaires (B.P., D.M., C.A., ...)

7.1.2 – Décisions afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion).

OBJET : Compte de gestion 2021



Présentation des faits :

L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Pour l'exercice 2021 il s'établit ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	229,30	90 000,00	90 229,30
Titres de recettes émis (b)		76 406,60	76 406,60
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)		76 406,60	76 406,60
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	229,30	90 000,00	90 229,30
Mandats émis (f)		76 406,60	76 406,60
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)		76 406,60	76 406,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, d'approuver le compte de gestion du receveur.

Délibération :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget CCAS
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombres d'administrateurs présents : 7
Nombre de votants : 9 (dont 2 procurations)
Pour : 9
Contre :
Abstention :

Fait les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre
Le Président,
Patrick GOMEZ

